https://svc.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article712



## Rallye mathématique IREM 2017

- Pédagogie - Élémentaire - Mathématiques -

Date de mise en ligne : lundi 27 février 2017

Copyright © Circonscription de Saint Valery en Caux - Tous droits réservés

L'IREM de Rouen organise pour la dix-septième fois, le rallye mathématique pour l'Académie de Rouen.



Ce rallye s'adresse à tous les élèves de Bac +1 (Universités, CPGE, BTS, IUT), Terminales, 3èmes et 2ndes (générales et professionnelles) et aux CM2 et 6ème de l'Académie.

Disposant d'un volet "CM2-6ème", ce rallye propose un enjeu fort dans le cadre de la mise en place du nouveau cycle 3.

L'an dernier 620 classes y ont participé (16 500 élèves). Ce succès nous encourage à renouveler l'expérience sur le modèle précédent.

Les épreuves se dérouleront le **lundi 13 Mars 2017** pour toutes les classes en simultané avec les académies de Toulouse, Andorre, Espagne, Île de la Réunion, Île Maurice, Madagascar, Ukraine, Hongrie et Maroc.

Le principe du rallye est que tous les élèves d'une même classe réfléchissent ensemble sur une série de huit à dix problèmes selon les niveaux. Un des principaux objectifs de cette manifestation est de favoriser le travail en équipe et l'intelligence active.

Ce sont donc des classes entières qui sont récompensées et non les élèves individuellement. Les élèves travaillent par classe entière et doivent s'organiser et trouver une stratégie qui leur permettra de remettre un seul bulletin-réponse.

Les exercices proposés sont de type concret, faisant appel aux raisonnements logiques, au bon sens et évidemment aux connaissances de leur programme d'enseignement.

La finale réunissant les classes les mieux placées se déroulera un Vendredi, en mai 2017 à l'Université de Rouen sur le site du Madrillet.

Vous devez inscrire votre classe avant le vendredi 3 mars 2017, via le lien : <a href="http://irem.univ-rouen.fr/Rallye2017">http://irem.univ-rouen.fr/Rallye2017</a>

Comme les années précédentes, nous vous ferons parvenir les sujets et consignes par courrier électronique le 9 ou 10 Mars 2017.\*